

Visite du Pape au Parlement Européen

Monsieur SCHULZ

Président du Parlement Européen

Strasbourg

Monsieur le Président,

L'Observatoire Chrétien de la Laïcité, groupant des associations en majorité catholiques, en France, désapprouve fermement votre décision d'inviter le pape François à s'exprimer officiellement devant le Parlement européen. Il n'a pas sa place à cette tribune quelle que soit la valeur éventuelle de ses propos.

C'est une ambigüité volontairement entretenue par la papauté et que votre décision renforce qui permet au « souverain pontife » de se présenter selon l'opportunité tantôt comme Chef d'état tantôt comme autorité religieuse,

voire, dans la confusion la plus totale au nom de ces deux fonctions.

L'état du Vatican n'a pas été reconnu comme état adhérent à l'Union européenne car ce n'est pas un état démocratique et que les femmes sont exclues en son sein de toutes responsabilités en matière de gouvernement.

En tant qu'autorité religieuse, l'état du Vatican n'a d'autre autorité que celle que lui reconnaissent ceux qui acceptent de vivre sous cette autorité. Son pouvoir, si même le terme de pouvoir est correct en l'occurrence, ce que bien des chrétiens, mêmes catholiques, contestent, ne saurait s'étendre au-delà. La confusion entre l'état du Vatican et le Saint Siège doit être supprimée.

Les citoyens européens laïques, catholiques comme nous, ne sauraient accepter qu'une autorité religieuse, fût-elle la plus prestigieuse, s'exprime en leur nom. En tant que citoyens ils ne sont pas les sujets d'un Prince de

l'église.

La liberté d'expression de toutes les convictions doit être respectée au sein de l'Union européenne. La liberté religieuse en fait partie dans le cadre de la liberté de conscience individuelle et des libertés civiles en général. Mais en aucun cas le pape en tant qu'il n'est qu'une autorité religieuse ne peut être reçu officiellement avec les honneurs dus à un chef d'état invité à s'adresser au Parlement en tant qu'homme politique. Son autorité est d'ordre religieux et n'a pas de légitimité politique. La souveraineté appartient au peuple des citoyens européens de toutes convictions et non aux organisations de conviction, quelles qu'elles soient. Celles-ci peuvent être consultées pour avis dans le cadre défini par les textes officiels. Mais les responsables des institutions de conviction ne sauraient recevoir une invitation à l'initiative du président du Parlement européen pour y être reçus, légitimés et entendus de fait comme des

autorités politiques.

En tant qu'organisation laïque, l'Observatoire Chrétien de la Laïcité demande la séparation claire et nette des institutions religieuses et de l'état au sein des institutions européennes. C'est une des conditions essentielles pour permettre aux européens de toutes convictions religieuses ou non de vivre ensemble.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'expression de mon respect,

Le 11 octobre 2014

Jean RIEDINGER

Secrétaire de l'Observatoire Chrétien de la Laïcité

Observatoire Chrétien de la Laïcité-Temps Présent

68 rue de Babylone

F 75007 PARIS

Adresse électronique :
jean.riedinger@club-internet.fr